

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 31 MAI 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du vendredi 31 mai 2024**

**Délibération n°077\_240531**

**Création d'un contrat de projet pour assurer les fonctions de chargé.e de mission des Mobilités Actives dans le cadre de la mise en œuvre du PROGRAMME AVELO3 .**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 24 mai 2024, dématérialisée et affranchie le 24 mai 2024, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone Veil à Saint-Louis sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Claudie TECHER M. Imran HATTEEA Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Sylvain ARTHEMISE Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. René Claude MARIMOUTOU M. Jean Michel FLORENCY M. Jérémy TURPIN Mme Marie Julie DIJOUX M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Jean François PAYET Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Marie Françoise GASTRIN Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE M. Mickaël Gérard CHAMAND	M. Thibaud CHANE WOON MING  M. Eric FONTAINE  Mme Yannicke SEVERIN  Mme Marie Ludivine IMACHE  M. Bruno BEAUVAL  M. Alix GALBOIS	M.Sylvain ARTHEMISE  M. Jean François PAYET  Mme Claudie TECHER  Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE  Mme Linda MANENT  Mme Juliana M'DOIHOMA	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS**  
**SEANCE DU 31 MAI 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°068 à 084	27	6	12	0	33	0	0
Pour la délibération n°085	27	6	12		Prend acte		
Pour la délibération n°086	27	6	12	0	33	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

	<b>Conseil municipal - Séance du 31 mai 2024</b> <b>Délibération n°077_240531</b>	<b>Pôle</b> <b>Développement</b> <b>Territorial Durable</b>
	<b>Création d'un contrat de projet</b> <b>pour assurer les fonctions de chargé.e de</b> <b>mission des Mobilités Actives dans le cadre de</b> <b>la mise en œuvre du PROGRAMME AVELO3</b>	<b>Direction des</b> <b>Ressources</b> <b>Humaines</b>

## I. RAPPORT DE PRESENTATION

La Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la politique en faveur du développement durable et de la mise en œuvre des orientations en la matière, la thématique de la décarbonation des déplacements est un enjeu majeur.

Pour répondre à cet enjeu majeur, depuis 2020, la collectivité a conduit des actions sectorielles d'adaptation changement climatique, de promotion du développement durable et a lancé de nombreux chantiers. Le Schéma Directeur Cyclable en cours de finalisation s'inscrit dans cette dynamique en fixant les orientations et les opérations à conduire afin de favoriser le report modal sur les mobilités douces.

Néanmoins, face à ces défis, la collectivité doit se doter d'une ingénierie interne afin d'agir de manière opérationnelle pour développer et promouvoir les modes doux sur le territoire communal, en lien avec les différents partenaires. Pour répondre à ce besoin, la collectivité a notamment répondu à un Appel à Projet de l'ADEME (AVELO3) et a été retenu, permettant un co-financement du poste à hauteur de 33 350€ par an pour la durée de la convention (36 mois maximum).

Aussi, il apparait nécessaire de procéder au recrutement d'un.e chargé.e de mission des Mobilités Actives chargé(e) de la mise en œuvre du programme AVELO3 dont la date de clôture est actuellement fixée au 30 juin 2027.

La mission du (de la) chargé(e) de mission des Mobilités Actives prendra fin à la clôture de ce programme.

Le/la chargé.e de mission sera en charge de :

### 1- Au titre de ses missions principales :

- Mettre en œuvre le programme AVELO3 de l'ADEME et participer à l'animation territoriale en lien avec les partenaires.
- Piloter et suivre la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur Cyclable de la Commune de Saint-Louis (projet itinéraire touristique, passerelles modes doux,...)
- Suivre les projets d'aménagement de l'espace public facilitant les mobilités actives
- Proposer des initiatives visant à développer les mobilités actives et en particulier l'usage du vélo ;

- Promouvoir la pratique du vélo sur le territoire (organisation d'évènements, d'expérimentations, ...)
- Assurer le rôle de référent « mobilités actives » de la commune, en lien avec les associations, les partenaires publics (CIVIS, Région, Département, ADEME) et privés
- Développer et animer des dispositifs partenariaux
- Assurer la gestion financière et budgétaire des actions liées au vélo et à la mobilité active et recherche de financements
- Optimiser la maintenance du parc vélo
- Participer à la mise en place du dispositif Savoir Rouler A Vélo (SRAV) avec les écoles de la commune en collaboration avec le coordonnateur du service des sports

## **2- Au titre de ses missions complémentaires :**

- Définir et mettre en œuvre des actions à destination des agents en faveur du vélo et de la mobilité active
- Piloter les démarches de déplacements sur les différents sites de la collectivité

La fiche de poste figurant en annexe du présent rapport précise les niveaux de diplôme, les expériences, les savoirs-faire et les compétences requis pour l'exercice de cette mission.

La Commune ne dispose pas dans ses effectifs de profils disponibles et correspondants aux compétences requises pour assurer ces fonctions.

Aussi, il est proposé de créer un emploi non permanent au sein des services de la Commune par le biais d'un contrat de projet relevant de la catégorie hiérarchique A ou B, des cadres d'emplois des Attachés territoriaux / Ingénieurs territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux / Techniciens territoriaux.

L'agent exercera ses fonctions de chargé.e de mission à temps complet (35 heures hebdomadaires).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Ce contrat de projet peut être conclu pour une durée allant de la date d'effet du contrat de recrutement du (de la) chargé.e de mission à la clôture du programme actuellement fixée au 30 juin 2027 dans la limite de 6 ans.

La Commune peut procéder à une rupture anticipée du contrat de projet après un délai d'un an minimum à compter de la date d'effet du contrat si le projet ne peut pas être réalisé, ou si le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l'agent percevra une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

## **II. PROJET DE DELIBERATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la fonction publique, notamment ses articles L332-24 à L332-26,

**Vu** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

**Vu** le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

**Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** la volonté municipale d'œuvrer en faveur du développement durable sur le territoire communal,

**Considérant** les projets engagés en matière d'aménagement et de promotion du vélo et des mobilités actives

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mettre en œuvre le programme AVELO3 de l'ADEME ;

**Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'approuver la création de l'emploi non permanent de chargé.e de mission des Mobilités Actives dans le cadre d'un contrat de projet selon les modalités définies ci-après. Cet emploi non permanent pourra relever de la catégorie hiérarchique *A ou B* (cadres d'emplois des Attachés territoriaux / Ingénieurs territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux / Techniciens territoriaux) à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Cet emploi non permanent est créé pour mettre en œuvre le Programme AVELO3 de l'ADEME dont la date de clôture est actuellement fixée au 30 juin 2027.

Le/la chargé.e de mission des Mobilités Actives sera en charge de :

**1- Au titre de ses missions principales :**

- Mettre en œuvre le programme AVELO3 de l'ADEME et participer à l'animation territoriale en lien avec les partenaires.
- Piloter et suivre la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur Cyclable de la Commune de Saint-Louis (projet itinéraire touristique, passerelles modes doux,...)

- Suivre les projets d'aménagement de l'espace public facilitant les mobilités actives
- Proposer des initiatives visant à développer les mobilités actives et en particulier l'usage du vélo ;
- Promouvoir la pratique du vélo sur le territoire (organisation d'évènements, d'expérimentations, ...)
- Assurer le rôle de référent « mobilités actives » de la commune, en lien avec les associations, les partenaires publics (CIVIS, Région, Département, ADEME) et privés
- Développer et animer des dispositifs partenariaux
- Assurer la gestion financière et budgétaire des actions liées au vélo et à la mobilité active et recherche de financements
- Optimiser la maintenance du parc vélo
- Participer à la mise en place du dispositif Savoir Rouler A Vélo (SRAV) avec les écoles de la commune en collaboration avec le coordonnateur du service des sports

## **2- Au titre de ses missions complémentaires :**

- Définir et mettre en œuvre des actions à destination des agents en faveur du vélo et de la mobilité active
- Piloter les démarches de déplacements sur les différents sites de la collectivité

*Cet emploi de chargé(e) de mission des Mobilités Actives sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant de la date d'effet du contrat de recrutement du (de la) chargé.e de mission à la clôture du programme fixée au 30 juin 2027 dans la limite de six ans.*

Le contrat prendra fin :

- soit avec le Programme AVELO3,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.
- soit par rupture anticipée à l'initiative de la Commune après un délai d'un an minimum à compter de la date d'effet du contrat si le projet ne peut pas être réalisé, ou si le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l'agent percevra une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

L'agent titulaire du BAC devra justifier :

- d'expérience(s) dans le domaine de l'aménagement, de la mobilité et du développement durable, ou du sport,
- de connaissances des problématiques, des acteurs et du cadre juridique de la mobilité.,

- d'une bonne capacité d'innovation et de dynamisme en matière de mobilité et d'aptitudes à proposer et mener des projets visant à faire la promotion du vélo sur le territoire,
- de connaissance de l'environnement administratif territorial (Code de la commande publique, loi MOP, gestion administrative, budget, des mécanismes de financement type Fond Vert/FEDER/Fonds de mobilité active/ADEME vélos tourisme et aides diverses/CEREMA)
- de compétences dans la rédaction des éléments de programmes, cahiers des charges et de tous les documents utiles à la bonne réalisation des projets et de tous les éléments permettant de chiffrer les projets. Le (la) chargé.e de mission aura pour mission de prendre en charge la production des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE), et suivre le processus de consultation jusqu'à la notification du marché y compris rédiger les rapports d'analyse des offres.

**en outre, l'agent devra justifier des savoir-faire suivants :**

- Forte sensibilité pour le domaine du vélo et de la mobilité active
- Connaissance des techniques de communication et d'animation, pédagogie
- Autonomie et rigueur dans le travail
- Une compétence en matière de Système d'Information Géographique (SIG) serait appréciée
- Des notions sur le fonctionnement mécanique des vélos (réparation, entretien, etc...) serait un plus
- Aptitude aux déplacements en vélo
- Capacité à travailler en transversalité et en équipe projet

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**Article 2 :** d'approuver l'inscription des crédits nécessaires au budget,

**Article 3 :** d'autoriser La Maire, ou toute élu délégué, à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

**Vote : 33 pour**

La Maire,  
  
Juliana M'DOIHOMA



**Le présent document est certifié exécutoire  
Etant transmis en Sous-Préfecture le  
Et publié le**